

Objet : Plancaïon - Aménagement des espaces publics et renaturation-réunion des entreprises, associations et des propriétaires des sites économiques/associatifs	Rédacteur : sibylle de Carcouët
Date 24 janvier 2023	Diffusion : invités – site internet Flers Agglo

Flers Agglo a invité les entreprises et associations présentes sur le secteur d'aménagement de Plancaïon, ainsi que les propriétaires des murs à une réunion d'échange le 24 janvier 2023, salle Emile Halbout à Flers.

Cinq sociétés et une association ont répondu à l'invitation.

Une présentation a été faite portant sur un rappel de la déclaration d'utilité publique du projet (arrêté préfectoral du 13 Mai 2022) et des différentes étapes de la concertation autour du projet. Le planning global des travaux a été communiqué. Les travaux porteront sur les effacements et reprises des réseaux en 2023/2024 et les travaux d'aménagement des rues du Parc, rue de la Fonderie, y compris la renaturation du cours d'eau à compter de la fin 2023, et la rue Durrmeyer en 2024.

Une réunion spécifique sur l'organisation des travaux sur le réseau d'eau potable et d'effacement des réseaux (TE 61) est organisée le lundi 30 janvier 2023 : les entreprises référentes de la rue du parc ont été conviées à cette réunion.

Une réunion sera organisée par Flers Agglo fin 2023/début 2024 dès que les entreprises en charge des travaux de voirie seront retenues et que le planning et plan de circulation pourront être présentés aux entreprises du Plancaïon.

Le Président de Flers Agglo, assisté des services, a présenté les aménagements envisagés par la collectivité autour d'un plan projet et de coupes :

1 – rue de la Fonderie : reprise de la portion de la rue entre l'allée de la Blanchardière et le poste de transformation; pas de modification du gabarit, création d'un chaussidou (continuité envisagée vers le quartier Saint Michel)

2 – rue du Parc : élargissement du trottoir existant, matérialisation du stationnement côté opposé, pas d'élargissement des entrées de la rue du Parc. Eclairage public côté trottoir.

3 – rue Durrmeyer :

rétrécissement de la voie à 6 m 50, matérialisation de voies cyclables de part et d'autre par une résine ou enrobe de couleur, matérialisation par résine de couleur des franchissements piéton, création de deux giratoires franchissables pour accès au future Leclerc et à l'entrée de l'hôtel Ibis, création d'un nouvel arrêt de bus.

4 – renaturation :

Flers Agglo a expliqué que le projet de renaturation du Plancaïon a dû être étudié plus rapidement que prévu initialement, du fait des résultats de l'étude de structure réalisée sur la couverture du Plancaïon. Le risque d'effondrement a obligé la collectivité à interdire la circulation sur le cours d'eau couvert et à envisager la réouverture de celui-ci. Des procédures administratives sont en cours. Les travaux de renaturation pourraient commencer en septembre 2023, sous réserve des autorisations administratives.

Les berges de la rive droite seront remaniées et adoucies avec intégration d'un cheminement piéton en stabilisé. Une passerelle légère (de type de celle installée sur le site de la Fouquerie) est prévue pour traverser d'une rive à l'autre.

La berge de la rive gauche sera talutée à 35% pour limiter l'impact sur la partie à usage de stationnement et d'accès.

Le bâtiment acheté par Flers Agglo (ex propriété Maupas) sera démoli en 2023.

Un cheminement piéton sera matérialisé de la rue de la Fonderie à la Bissonnière, suite à l'achat de l'ancien étang du Comité d'Entreprise d'EDF (CMCAS) par la ville de Flers. Une passerelle bois sera posée pour passer d'une rive à l'autre au nord du plan d'eau.

Questions/remarques des participants :

- Rue du parc : est-il possible de marquer l'interdiction de stationnement au niveau de l'entrée de l'entreprise Jannelec afin de permettre les rotations des camions. Proposition retenue, à étudier sur place.
- Le choix de ne pas élargir les entrées de la rue du parc ne posera pas de difficulté car les aménagements sur la rue Durrmeyer viendront ralentir la circulation et faciliter l'intégration des poids lourds dans la circulation.
- Rue Schnetz/rue Durrmeyer : la proposition d'un giratoire ralentira et sécurisera la circulation. Elle obligera une modification des habitudes de stationnement des clients de Decharenton le long de la rue Durrmeyer. Le Président de Flers Agglo indique qu'un rendez-vous est envisagé avec les représentants de Decharenton.
- Pourquoi la piste cyclable n'est pas matérialisée dans les giratoires? Les préconisations du CEREMA sont d'interrompre la piste cyclable dans les ronds-points, les vélos devant s'intégrer dans le flux. Sinon il aurait fallu créer une piste cyclable à l'extérieur du giratoire, ce qui obligeait l'abattage d'arbres et des emprises supplémentaires.
- Le cheminement à créer sur la rive droite sera-t-il accessible aux vélos? Ce cheminement sera en stabilisé ou en terre pierre, les vélos pourront partager ce cheminement avec les piétons.
- Le cheminement le long du Plancaïon, entre la Bissonnière et la zone du Plancaïon, sera-t-il accessible aux vélos ou VTT ? Le cheminement ne sera pas aménagé, il sera juste marqué par le passage d'une tondeuse, il sera accessible aux piétons et éventuellement VTT.
- Quel est le planning du projet de passerelle au dessus des voies ferrées? Monsieur Goasdoue a indiqué que ce projet devra faire l'objet d'avis et d'échanges avec la SNCF (à organiser), d'un travail de recherches de financements. Flers Agglo ne peut à ce jour indiquer de planning, la priorité est donnée aux aménagements sur les espaces publics.
- Demande de comblement des nids de poules de la rue du Parc, dans le cadre des travaux de réseaux, prise en compte.
- Remarque sur le caractère positif de la reprise de la rue du parc et des accès sécurisé
- Certains véhicules accèdent par la rue Durrmeyer au champ libre et traversent devant les enseignes Mabile et Servitronique pour accéder au site Jannelec : Il est précisé que ces habitudes empruntent des propriétés privées. Flers Agglo n'a pas l'intention de modifier les accès et l'organisation des stationnements qui existent entre le Plancaïon et la rue du Parc, encore moins en partie privée. Des aménagements (merlon ou lisse bois) seront prévus pour démarquer la limite entre la rive gauche (berge enherbée) et la zone enrobée (stationnement).

- Est-ce que les véhicules pourront traverser le “Champ Libre”? Flers Agglo précise que la renaturation et la démolition de l’ancien bâtiment Maupas ne permettront plus l’accès des véhicules, en rive droite du cours d’eau. La question est posée de l’usage de la petite voie entre le bâtiment de l’entreprise Surirey Jagou et celui exploité pour partie par l’entreprise Sabine. Cette voie, sortant sur la rue de la Fonderie et assez confidentielle, et étroite, pourrait être réservée aux livraisons aux deux bâtiments situés de part et d’autre. Suite à la pose des barrières interdisant le passage sur le Plancaïon (risqué effondrement), les personnes présentes à la réunion ont indiqué que les habitudes ont été prises d’entrer et de sortir sur la rue Durrmeyer pour accéder aux bâtiments n’ayant pas d’accès sur la rue du Parc. Ce fonctionnement est aujourd’hui satisfaisant.
- Comment sont envisagés les accès livraison pour le projet de l’enseigne Leclerc ? Les livraisons (essentiellement le matin) correspondent à environ 5/6 camions par jour. L’accès se ferait par l’arrière (rue de la Fonderie). M Goasdoué précise que l’enseigne a commandité une étude spécifique d’impact sur la circulation. Les clients accéderont par la rue Durrmeyer.